

Collège Leon Còrdas
Monsieur Patrick ALBERT
657 rue de la croix verte
34090 MONTPELLIER

Bordeaux, le 08/12/2017

Référence : 2015-1-FR01-KA219-015154_1

Objet : Partenariats entre établissements scolaires uniquement - Lettre de clôture suite à l'analyse du rapport final et versement du solde de la subvention

Suivi par : Alexandre JOUANNIC - alexandre.jouannic@agence-erasmus.fr -

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous l'analyse du rapport final concernant le projet cité en objet.

Concernant la partie financière de votre projet, vous déclarez dans votre rapport final un montant total de 66 825€. Le montant de votre convention de subvention s'élève à 59 930€ et vous avez déjà perçu une avance de 47 944€. Aussi conformément à l'article II.18 des conditions particulières de votre convention de subvention, votre budget final se décompose comme suit :

Gestion et mise en œuvre du projet : 12 000€ (plafonné au contrat)

Réunions transnationales : 2 875€ (plafonné au contrat)

Activités d'apprentissage : 44 355€ (plafonné au contrat)

Soit une subvention totale de 59 230€

Vous aviez déjà perçu une avance totale de 47 944€, l'Agence Nationale doit donc vous verser un solde de 11 286€.

La thématique traitée et les objectifs poursuivis sont tout à fait pertinents et nécessaires pour le public-cible du projet et les nombreuses activités mise en œuvre témoignent d'un investissement important dans le projet de la part de chacun des acteurs : élèves, enseignants, établissements scolaires, parents. Cependant, les partenaires ayant déjà travaillé ensemble sur une thématique similaire, le projet aurait pu être plus abouti en matière de cohérence entre les activités, d'évaluation et de diffusion des résultats.

Nous vous souhaitons une bonne continuation dans vos projets européens.

Vous avez parfaitement conduit ce bon projet de partenariat Stratégique et nous vous en félicitons. Nous vous encourageons à poursuivre l'ouverture à l'international de votre établissement par de nouveaux projets Erasmus+.

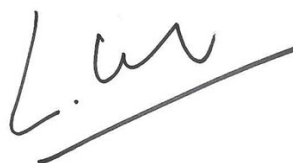
Le tableau suivant indique le montant des sommes à vous verser conformément aux dispositions de l'article I.4.4 concernant le paiement du solde.

Montant de la subvention initiale accordée	59 930,00€
Versement 1er préfinancement (art I.4.1)	35 958,00€
Versement 2ème préfinancement (art I.4.2)	11 986,00€
Montant de la subvention déclarée au rapport final	66 825,00€
Montant de la subvention finale accordée le 08/12/2017	59 230,00€
Montant accordé pour solde	11 286,00€
Total des paiements déjà effectués	47 944,00€
Soit un montant total à vous verser de	11 286,00€

Je vous rappelle que conformément à l'article II.20, l'agence et la Commission peuvent réaliser des contrôles et audits techniques et financiers en relation avec l'utilisation de la subvention. Les documents relatifs au projet doivent donc être conservés pendant une période de 5 ans / 3 ans (si le montant maximal accordé est inférieur à 60 000 €) à compter de la date de la présente notification.

En vous remerciant de votre engagement dans les programmes européens d'éducation et de formation et vous souhaitant plein succès dans la suite de vos activités.

Laure Coudret-Laut
Directrice



Un recours administratif peut être introduit contre la présente décision dans un délai de trente jours à compter de sa date de notification, et ce devant la directrice de l'Agence Erasmus+ France/Education Formation. Toute demande de recours devra être dûment argumentée et accompagnée de l'ensemble des pièces qui la fondent. Un recours contentieux peut être introduit dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Bordeaux (9 rue Tastet – BP 947 -33063 Bordeaux Cedex).